

## PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires Service aménagement, biodiversité et eau Unité police de l'eau

Affaire suivie par : Francis FISCHER

Tél: 03 87 23 70 84 Télécople: 03 87 24 31 72

Mél: francis.fischer@moselle.gouv.fr

Réf.: FF/MO -ASPE-L9
Objet: Dossier de déclaration
Accord immédiat

P. J.: 1 dossier

Récépissé de déclaration

Monsieur,

Groupe SANEF
Le Crossing
30 boulevard Gallieni
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX

Metz, le 19 août 2013

J'accuse réception du dossier de déclaration et de régularisation, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau) et des compléments apportés au dossier (incidence Natura 2000) réceptionnés le 08 juillet 2013, concernant l'opération suivante :

➤ Autoroute A4 – Réaménagement de la barrière de péage à Loupershouse (Gestion des eaux pluviales)

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier initial au guichet unique de l'eau : 02 mai 2013
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : 57-2013-00044
- Dossier réalisé par : Ingérop Conseil et Ingénierie

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet et régulier.

Je vous prie de trouver ci-joint "le récépissé clôturant son instruction administrative".

Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier. Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Une copie du récépissé sera affichée à la mairie de LOUPERSHOUSE où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Copie transmise pour information:

- BE Ingérop Conseil & Ingénierie

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU

Po, la chargée de mission Police de l'éau

VALERIE ANTOINE POTIER

BICHLER Chantal



## PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires Service aménagement, biodiversité et eau Unité police de l'eau

Affaire suivie par : Francis FISCHER

Tél: 03 87 23 70 84 Télécopie: 03 87 24 31 72

Mél: francis.fischer@moselle.gouv.fr

Réf. : FF/MO -ASPE-L9

Objet : Dossier de déclaration au titre du code de

l'environnement

Metz, le 19 août 2013

PJ:

Dossier de déclaration Récépissé de déclaration Courrier de notification

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

 Autoroute A4 – Réaménagement de la barrière de péage à Loupershouse (Gestion des eaux pluviales)

Ce dossier a été déposé par : le Groupe SANEF

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

- un exemplaire du dossier de déclaration;
- un exemplaire du **«récépissé de déclaration n° 57-2013-00044** en date du 19 août 2013, accompagné du courrier de notification.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, copie du récépissé de déclaration.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

LA RESPONSABLE DE L'UNITE POLICE DE L'EAU PO, la chayre de mission Police de l'écan

Monsieur le Maire

Mairie de Loupershouse 102 Rue Principale

**57510 LOUPERSHOUSE** 

VALERIE ANTOINE-POTIER

Chartal BICHUR



## PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires Service aménagement, biodiversité et eau

Service aménagement, biodiversité et eau Unité police de l'eau

Affaire suivie par : Francis FISCHER

Tél: 03 87 23 70 84 Télécopie: 03 87 24 31 72

Mél: francis.fischer@moselle.gouv.fr

Réf.: FF/MO -ASPE-L9

Objet : Dossier de déclaration au titre du code de

l'environnement

nent Metz, le 19 août 2013

PJ:

Dossier de déclaration Récépissé de déclaration Courrier de notification

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➢ Autoroute A4 – Réaménagement de la barrière de péage à Loupershouse (Gestion des eaux pluviales)

Ce dossier a été déposé par : le Groupe SANEF

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

- un exemplaire du dossier de déclaration ;
- un exemplaire du **«récépissé de déclaration n° 57-2013-00044** en date du 19 août 2013, accompagné du courrier de notification.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, copie du récépissé de déclaration.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

LA RESPONSABLE DE L'UNITE POLICE DE L'EAU PO, la chayre de mission Police de l'eau

Monsieur le Maire

Mairie de Loupershouse 102 Rue Principale

**57510 LOUPERSHOUSE** 

VALERIE ANTOINE-POTIER

Chantal BICHLER